



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 14 DECEMBRE 2020

N°2020-65

L'an deux mille vingt et le lundi quatorze décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 8 décembre 2020

Date d’Affichage : 8 décembre 2020

PRESENTS : Mesdames Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Tony GRENET, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSES : M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIERE
Mme Noëlla ROBIN donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE

ABSENTS : Mme Jeanine PASCAULT,
M. Alexandre FRESNEAU.

SECRÉTAIRE : M. Yoane MARTINIERE

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 11 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : **Approbation de la Convention SPORT relative à l’Éclairage Extérieur des Espaces Loisirs et Sportifs par SOREGIES**

Monsieur le Maire rappelle que SOREGIES effectue, par le biais d'une convention, les missions de dépannage et d'entretien des installations d'éclairage des espaces sportifs de la Commune par le biais de la convention VISION PLUS. Cette convention concerne entre autre, l'entretien du Parc Éclairage Public et la mission Sport.

Afin de continuer à bénéficier de cet entretien, il convient de signer une nouvelle convention Sport avec effet au 1^{er} Janvier 2021, pour la période 2021-2024.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention ainsi que du choix retenu, à savoir, l'option de base, sans option complémentaire.

APRES DELIBERATION, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 15 décembre 2020



Le Maire, Géry WIBAUX

G. Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20201215-D2020_65-DE
Regu le 16/12/2020